

et il y en a d'autres, bien entendu, qui voudraient faire de la plantation et des choses de ce genre. J'ai été impressionné par l'intérêt des jeunes gens qui désirent trouver le moyen d'exploiter d'une façon plus efficace et plus rentable la terre que possédaient leurs pères.

Il y a deux ans, l'association a commencé la publication de sa revue mensuelle intitulée *The Tree Farmers' Guide*. C'est une publication très intéressante, qui renferme des nouvelles et des idées pour le propriétaire de boisés, afin de l'aider à augmenter son revenu avec cette partie de son exploitation. Il y a beaucoup d'autres gens également intéressés. Les gens qui vivent dans les villes trouvent très captivants cette occupation secondaire et ce passe-temps, et, dans bien des cas, occupation secondaire et passe-temps leur rapportent quelque chose.

L'association a très bien réussi à intéresser un nombre croissant de citoyens qui possèdent des exploitations consacrées à la production de bois. Elle répond à ces gens en quête de connaissances sur la façon de gérer leurs propriétés forestières. Il faudrait encore d'autres services de vulgarisation, bien informés, dans le domaine de la sylviculture, et nous demandons au ministre d'examiner la question.

Dans les pays scandinaves, la sylviculture sur les terres privées forme une partie intégrante de l'agriculture. Ces pays ont éminemment bien réussi à développer leurs industries fondées sur la forêt. Les coopératives d'agriculteurs ont joué un rôle très significatif dans ce succès. Les coopératives d'agriculteurs forestiers, dans les pays scandinaves en particulier, sont entrées dans la phase de la transformation en possédant et en exploitant des scieries et des usines de papier de quelque importance. Les agriculteurs de ces pays dirigent de leur propre initiative l'exportation des produits du bois. Il s'agit de terres boisées de propriété privée dans les pays scandinaves.

L'Association canadienne des sylviculteurs a de fortes assises dans le Québec, où elle est née, et elle a jusqu'ici accru le nombre de ses membres dans toute les provinces. Le gouvernement du Québec, et nous l'en louons, a fait les premières démarches pour encourager et développer la sylviculture privée en regard de l'agriculture. En vertu de lois de commercialisation, il a établi des offices de vente pour le bois à pâte qu'offraient les fermiers. Ce régime a accordé aux agriculteurs de la province un contingent annuel pour la vente de bois à pâte. Je pense que le gouvernement de la Saskatchewan a établi un office de commercialisation du bois, de même nature, mais destiné à des circonstances différentes. L'office établit le prix de vente

à l'industrie de la pâte et du papier, et à une échelle croissante, de sorte que l'agriculteur reçoit un prix plus équitable pour son bois. D'autre part, la législation de la province de Québec offre un moyen grâce auquel les coupes annuelles des agriculteurs pourront se limiter à la pousse du bois sur leurs terres. L'agriculteur doit être disposé à accepter cette règle en retour de marchés supérieurs pour son bois. Je pense que c'est vraiment un bon principe. L'agriculteur a la sécurité du marché en retour d'une gestion solide de ses propres terres.

Je veux aussi porter à l'attention de la Chambre que le gouvernement du Québec collabore, sous le régime de l'ARDA, au moyen d'accords, à l'étude des problèmes de la sylviculture dans les boisés privés de la province. Soit dit en passant, sous le régime de l'ARDA, le gouvernement fédéral paiera la moitié du coût de la rémunération s'appliquant aux services accrus de vulgarisation en sylviculture pour les agriculteurs, et j'espère que ceux-ci profiteront des avantages de la disposition pertinente que contient la loi. Les autres provinces auxquelles se pose le problème de l'utilisation des terres secondaires devraient suivre l'exemple que trace le Québec dans la commercialisation et la coopération sous le régime de l'ARDA. Nous avons en Colombie-Britannique certains problèmes qui résultent du défrichement, dans les temps anciens, de terres qui étaient impropres à la culture.

Permettez-moi de dire que, l'année dernière, le travail de l'Association canadienne des sylviculteurs a été décrit avec éloge dans un certain nombre de publications d'envergure nationale. Je citerai certaines références à l'intention de ceux que peut intéresser cet aspect important de l'expansion rurale, qui gagnera encore en importance dans les années à venir. Le *Rural Co-operator* du 8 janvier 1963 publiait un reportage de deux pages sur l'activité et les programmes de cette association, tandis que le *Financial Post* du 15 juin dernier faisait paraître un compte rendu d'une page sur le reboisement, signé par un des dirigeants de l'association. Cet article citait de longs passages d'un mémoire présenté par l'association au comité du Sénat pour l'utilisation des terres en novembre 1962, et qui avait pour titre: «Le cas de l'expansion de la sylviculture privée au Canada».

Le mémoire a été fort bien reçu dans tout le pays et s'est attiré les éloges de divers membres de l'autre endroit. Je le recommanderai aux députés s'ils trouvent intéressant d'apprendre comment il est possible d'utiliser 57 millions d'acres de terre boisée